



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 21 septembre 2023 (18h30)
SALLE MONTGOLFIER-Hotel de Ville**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Nombre de membres : 33
Présents : 23
Votants : 31
Convocation et affichage : 15/09/2023
Président de séance : Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance : Madame Antoinette SCHERER

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Juanita GARDIER, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Nathalie LUTZ, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Catherine MOINE, Simon PLENET, Laura MARTINS PEIXOTO, Michel HENRY-BLANC.

Pouvoirs : Jérôme DOZANCE (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Louisa GRENOT (pouvoir à Bernard CHAMPANHET), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Juanita GARDIER), Romain EVRARD (pouvoir à Patrick SAIGNE), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELDI), Danielle MAGAND (pouvoir à Catherine MOINE), François CHAUVIN (pouvoir à Simon PLENET), Eric PLAGNAT (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE).

Etaient absents et excusés : Jamal NAJI, Vincent DUGUA.

**CM-2023-172 - ADMINISTRATION GENERALE - INSTALLATION D'UNE
NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE, MADAME NATHALIE LUTZ**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Madame Sophal LIM, par courrier en date du 13 septembre 2023, a fait part à Monsieur le Maire de sa décision de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale.

Ledit courrier a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet le 15 septembre 2023, il convient donc de procéder à son remplacement au sein du conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.270 du code électoral et de l'article L2121-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Cette démission, a pris effet dès sa réception par Monsieur le Maire.

Conformément aux dispositions de l'article L270 du code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Madame Nathalie LUTZ, membre suivant sur la liste « Osons ensemble » menée par Monsieur Marc-Antoine QUENETTE lors des dernières élections municipales, a donc été invitée à intégrer le conseil municipal.

Madame Nathalie LUTZ a confirmé qu'elle siégerait à l'avenir au sein de l'assemblée municipale,

VU l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.270 du Code électoral,

CONSIDÉRANT les éléments précités,

VU l'avis favorable de la commission générale du 14 septembre 2023

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PROCÈDE à l'installation de Madame Nathalie LUTZ au sein du conseil municipal, et ce en qualité de conseillère municipale de la ville d'Annonay.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'intégration de Madame Nathalie LUTZ au sein du conseil municipal.

Fait à Annonay le : 25/09/23
Publié le : 28/09/23
Transmis en sous-préfecture le : 25/09/23
Identifiant télétransmission : 007-210700100-20230921-44813-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET